

Réagrément d'Eco-Emballages 2018-2022 : un projet axé sur la performance et l'innovation

L'arrêté publié le 6 mai 2017 délivre un nouvel agrément à Eco-Emballages, le 6^{ème} depuis sa création en 1992. Eco-Emballages propose pour les 5 prochaines années un projet basé sur la performance et l'innovation, répondant aux besoins des entreprises et des consommateurs, pour réduire l'impact environnemental des emballages et améliorer l'efficacité du tri et du recyclage en France.

Depuis 1992 et la mise en place du principe de Responsabilité élargie des producteurs (REP), le recyclage s'est développé en France. A travers Eco-Emballages, les entreprises ont investi près de 9 milliards d'euros en 25 ans permettant des avancées majeures :

- Le taux de recyclage est passé de 18% à 68%
- Le tri est devenu le deuxième geste citoyen après le vote
- Aujourd'hui 15 millions de Français peuvent trier tous leurs emballages et tous les Français le pourront à l'horizon 2022
- La filière emballages compte 28 000 emplois
- Entre 2007 et 2012, plus de 106 000 tonnes d'emballages ont été évitées grâce à l'éco-conception

Faire entrer le tri et le recyclage dans une nouvelle ère

Commentant la décision d'agrément 2018-2022, Jean Hornain, Directeur Général d'Eco-Emballages, a déclaré : « *Notre projet vise à ancrer la consommation durable, l'éco-conception et le recyclage dans les habitudes des entreprises et des consommateurs. Pour cela, nous allons renforcer l'efficacité du dispositif et créer les conditions d'une véritable économie circulaire. Chez Eco-Emballages, nous avons l'expertise et les relais pour investir efficacement dans les territoires, pour accompagner les entreprises dans l'éco-conception des emballages, et pour mobiliser les consommateurs au quotidien* ».

Eco-Emballages déploiera dans le cadre de l'agrément 2018-2022, **un projet ambitieux qui conjugue toujours mieux performance économique et environnementale et renforce la coopération entre tous les acteurs de la filière. Tous les collaborateurs d'Eco-Emballages sont mobilisés au service de ce projet qui comporte 3 axes :**

1. Entreprises : des services personnalisés et une aide renforcée à l'éco-conception

- Eco-Emballages vient d'achever une profonde réorganisation de sa Direction Clients et le développement de nouveaux services permettant aux entreprises d'**exercer leur responsabilité de manière simple, efficace et fiable**.
- Sont mis à leur service, des outils dématérialisés pour simplifier les démarches administratives, des tableaux de bords personnalisés pour optimiser leur contribution, **un accompagnement renforcé à l'éco-conception** pour améliorer la réduction à la source et la recyclabilité des emballages mis sur le marché, et des outils pour informer leurs consommateurs.
- La veille sur l'évolution des emballages et l'**anticipation de leurs impacts sur toute la chaîne du recyclage** sont une priorité de cette période d'agrément. Il s'agira de préserver l'innovation tout en développant le recyclage, en particulier dans le domaine des plastiques.

2. Collectivités et industriels du tri : un accompagnement pour investir dans la modernisation du dispositif

- Deux enjeux sont prioritaires sur la période 2018-2022 : le recyclage des plastiques et la performance de tri des grandes villes. Eco-Emballages déploiera un accompagnement technique et financier exceptionnel auprès des collectivités pour **moderniser les centres de tri** dans le cadre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique. Les investissements en collecte porteront sur l'ensemble des matériaux et prioritairement pour **améliorer la performance dans 45 agglomérations de plus de 200 000 habitants**.
- Les équipes régionales renforceront le travail quotidien et les **échanges de bonnes pratiques avec les collectivités** pour les aider à progresser sur les plans de la performance technique et économique.
- Une organisation spécifique à **l'Outre-mer** permettra la mise en œuvre de programmes d'actions territorialisés prenant en compte les spécificités des collectivités.

3. Citoyens : des outils pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation et faciliter le geste de tri

- Le digital est l'un des leviers essentiels pour mieux informer et mobiliser les citoyens-consommateurs. De **nouveaux outils digitaux** permettront de renseigner de manière ciblée et géolocalisée les utilisateurs et d'offrir des services innovants pour mieux trier.
- Eco-Emballages continuera à déployer des **programmes de communication de proximité** pour harmoniser les consignes de tri via les collectivités. La formation des Ambassadeurs du tri des collectivités sera renforcée, ainsi que la sensibilisation des enfants à travers les collectivités et le tissu associatif. Des projets innovants seront déployés auprès d'autres acteurs pour adapter les moyens et la communication pour améliorer la collecte et le tri « hors du foyer ».

Eco-Emballages poursuit par ailleurs un projet de fusion avec Ecofolio qui sera un atout supplémentaire pour développer l'efficacité économique et environnementale du dispositif de tri et de recyclage des emballages et des papiers.

À propos d'Eco-Emballages

Eco-Emballages permet à ses clients d'assurer leur obligation de contribuer financièrement au recyclage des emballages ménagers dans le cadre de la Responsabilité élargie des producteurs (REP). Le Point Vert est à ce titre une garantie pour le citoyen de l'engagement des entreprises pour limiter l'impact environnemental des emballages. Aujourd'hui, grâce au geste quotidien de millions de Français, 68% des emballages ménagers sont recyclés en France. Pour atteindre demain l'objectif de 75% de recyclage à travers un dispositif qui garantit l'efficacité économique et environnementale, Eco-Emballages, entreprise privée agréée par l'Etat, agit de l'amont à l'aval pour l'éco-conception et l'augmentation du recyclage en mobilisant l'ensemble des acteurs – entreprises, collectivités, élus, associations, filières de recyclage. www.ecoemballages.fr

Contact Presse

Olivia Retali
01 81 69 05 83/ 06 42 82 81 74
olivia.retali@ecoemballages.fr